

Rapport Annuel SPANC

Année 2024



**Validé au Conseil communautaire
du 11 juillet 2025**

**Communauté de communes
Dômes Sancy Artense**





Table des matières

1. Caractérisation technique du service	5
• Présentation du territoire desservi	5
• Mission du service	5
2. Indicateurs de performance sur Dômes Sancy Artense – année 2024.....	7
• Conformité des diagnostics et contrôles périodiques 2024 (F03).....	7
• Taux de conformité des dispositifs (P301.3).....	8
• Conformité des contrôles de conception / avis sur le projet 2024 (F01)	8
• Conformité des contrôles de bonne exécution des travaux en 2024 (F02).....	8
• Choix des filières lors des contrôles de travaux (F02)	9
• Constructions neuves ou réhabilitation du parc ANC 2024.....	10
• Les chiffres Clés de la compétence en 2024.....	11
3. Etat du parc d’assainissement non collectif sur Dômes Sancy Artense depuis la création du service	12
• Conformité des assainissements non collectifs par commune.....	12
• Opération groupée de subvention pour la réhabilitation des assainissements non collectifs :	17
4. Tarification et recettes du service	18
• Modalités de tarification	18
• Budget.....	18



1. Caractérisation technique du service

• Présentation du territoire desservi

La compétence de l'assainissement non collectif a été transférée par les communes membres de la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense et officialisée par délibération du 22 décembre 2005 pour l'ancienne Communauté de communes Rochefort-Montagne et du 22 juillet 2005 pour l'ancienne communauté de communes Sancy Artense. Depuis le 1^{er} août 2021, le service a pu harmoniser sa gestion par sa reprise en gestion directe au terme des contrats de Délégations de service public avec VEOLIA et de prestation de service avec la Saur (*délibération n°0037-2021 du 18 mars 2021*).

Le territoire desservi par le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) couvre les 27 communes membres de la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense : Aurières, Avèze, Bagnols, Ceysat, Cros, Gelles, Heume l'Eglise, Labessette Laqueuille, Larodde, Mazayes, Nébouzat, Olby, Orcival, Perpezat, Rochefort-Montagne, Saint-Bonnet-près-Orcival, Saint-Donat, Saint-Julien-Puy-Lavèze, Saint-Pierre-Roche, Saint-Sauves-d'Auvergne, Saulzet-le-Froid, Singles, Tauves, La Tour-d'Auvergne, Trémouille-Saint-Loup et Vernines.

Pour l'heure actuelle, le service est composé de deux agents dont un technicien qui réalise l'ensemble des contrôles répartis selon une périodicité de 10 ans pour les installations conformes et 8 ans pour les installations non conformes présentant un danger pour la santé ou l'environnement. Depuis 2022 un logiciel dédié a été adopté par le service afin de faciliter son suivi et d'améliorer la qualité du suivi.

Les zonages d'assainissement sont élaborés à l'initiative de chaque commune et approuvés par l'autorité compétente. Après enquête publique le schéma de zonage d'assainissement définit notamment les zones qui relèvent de l'assainissement collectif, dans lesquelles les habitations sont ou seront raccordées à terme au réseau public et les zones qui relèvent de l'assainissement non collectif, où le propriétaire d'un immeuble a la responsabilité de traiter les eaux usées de son habitation.

L'ensemble des assainissements non collectifs sur le territoire Dômes Sancy Artense s'élève au nombre **5 226 installations** ce qui représenterait un nombre de plus ou moins **7 650 habitants** desservis par le SPANC sur un total de **13 049 habitants**. Le taux de couverture de l'assainissement non collectif est de **58.63%** au 31/12/2024 (population desservie rapportée à la population totale du territoire couverte par le service).

• Mission du service

Le SPANC Dômes Sancy Artense possède un règlement de service dont le but est de déterminer les relations entre les usagers du territoire et le service. Le règlement de service du SPANC a été mis à jour et approuvé par la délibération n°195-2024 du conseil communautaire du 13 décembre 2024.

Le seul fait d'avoir la qualité d'usager du SPANC implique le respect de ce Règlement qui fixe les droits et obligations de chacun en ce qui concerne :

-
- La conception, la réalisation, les contrôles de bon fonctionnement et de conformité en cas de vente, l'entretien, la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif,
 - L'accès aux ouvrages,
 - Les conditions de paiement de la redevance d'assainissement non collectif,
 - Les dispositions d'application de ce règlement dont les sanctions et les modalités d'application.

Le technicien intervient sur les installations déjà existantes pour réaliser le contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien. Un courrier est directement envoyé par le SPANC aux usagers concernés avec une proposition de rendez-vous. Pour les installations de 21 à 199 équivalents-habitants la fréquence des contrôles est de 5 ans. La tenue d'un cahier de vie est obligatoire, disponible sur demande auprès du SPANC.

Le SPANC a pour mission de délivrer les rapports de contrôles périodiques, les diagnostics en cas de vente ainsi que les attestations de conformité de projet en cas de création ou de réhabilitation d'assainissement non collectif. Il a également pour mission centrale d'apporter tous conseils ou toutes documentations nécessaires aux projets et au bon fonctionnement des installations d'assainissement non collectifs des administrés du territoire.

De plus, la Communauté de communes s'est donnée pour mission la « Réhabilitation des ouvrages d'assainissement non collectif limitée à l'instruction des dossiers de demande de subvention pour le compte des usagers du service ». Chaque année, le SPANC monte des opérations groupées de réhabilitation en recensant et en accompagnant les usagers volontaires pour demander des subventions aux financeurs.

Pour rappel, le SPANC Dômes Sancy Artense n'assure pas les services facultatifs suivants :

- L'entretien des installations individuelles
- La réalisation et la réhabilitation des installations
- La collecte et/ou le traitement des matières de vidanges

2. Indicateurs de performance sur Dômes Sancy Artense – année 2024

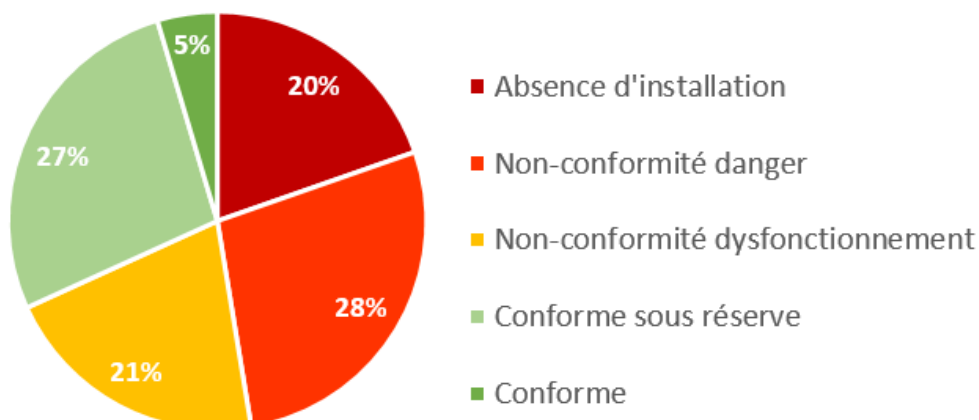
Données extraites de la base de données du SPANC DSA avec l'application VisioANC à partir de 2022. Niveau de fiabilité moyen du fait d'une mise à jour importante à réaliser sur plusieurs années pour limiter le nombre de dossiers en doublons et retrouver les informations en cas de changement de propriétaire ou de données cadastrales non communiqué au SPANC.

Le taux de connaissance de l'état des installations sur le territoire Dômes Sancy Artense est de 79% (Total des ANC dont la conclusion est connue / total des ANC recensés comprenant les installations classées en « données incomplètes »).

- Conformité des diagnostics et contrôles périodiques 2024 (F03)

Année	F03-Diagnostic VENTE ANC existants	F03-Diagnostic des ANC existants	Conforme ou sous réserve	Non Conforme (trx 1 ans si vente)	Non conforme danger santé / environnement	Absence d'ANC
DSA 2022	75	288	119	49	134	61
DSA 2023	68	131	67	46	70	16
DSA 2024	74	99	55	48	36	34
Total 2024	173		173			

TAUX DE CONFORMITÉ DES ANCS CONTRÔLÉS EN 2024



• Taux de conformité des dispositifs (P301.3)

Cet indicateur a vocation à évaluer la protection du milieu naturel découlant de la maîtrise des pollutions domestiques. Il mesure le niveau de conformité de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif sur le périmètre du service, en établissant un ratio entre :

- d'une part le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service depuis la création du service jusqu'au 31/12/2024,
- d'autre part le nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service jusqu'au 31/12/2024.

$$\text{Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif} = \frac{\text{Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité} + \text{Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement}}{\text{Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service}} * 100$$

$$\text{Soit : } \frac{1689+876}{4705} * 100 = 54.5 \%$$

Nota bene : le nombre d'installations conformes est obtenu en cumulant les installations contrôlées conformes avec les installations contrôlées conforme sous réserve.

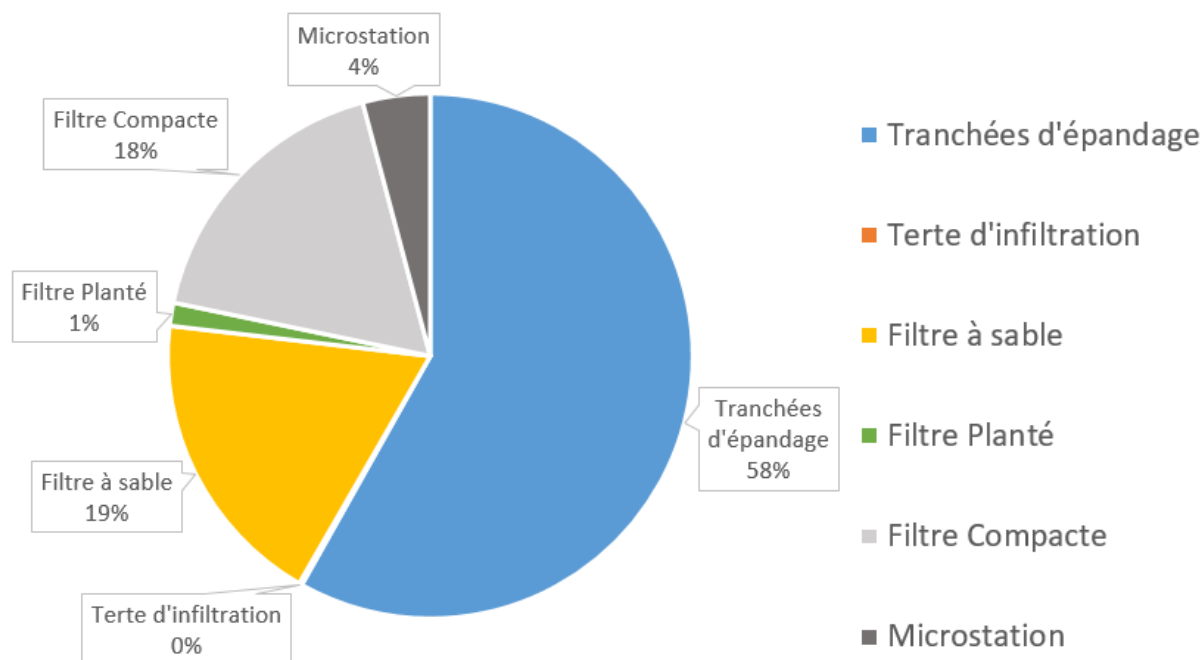
• Conformité des contrôles de conception / avis sur le projet 2024 (F01)

Année	F01- Contrôle de conception ou avis sur le projet	Favorable	Défavorable
2021 TOTAL	116	116	0
2022 DSA	90	90	0
2023 DSA	100	100	0
2024	92	92	0

• Conformité des contrôles de bonne exécution des travaux en 2024 (F02)

Année	F02 - Contrôle de bonne exécution des ANC neufs ou réhabilités	Conforme	Non conforme
2021 TOTAL	55	54	1
2022 DSA	82	82	0
2023 DSA	76	76	0
2024	65	65	0

• Choix des filières lors des contrôles de travaux (F02)



Le diagramme ci-dessus souligne que les filières dites « classiques », c'est-à-dire avec infiltrations à la parcelle par tranchées d'épandage ou filtre à sable, restent les plus représentées sur le territoire, conformément aux exigences de la loi mais aussi en raison du caractère rurale du territoire.

En effet, ces filières nécessitent plus de place pour le traitement et l'infiltration que les filières « agréées », de type filtre compacte, microstation ou filtre planté. Les installations agréées voient tout de même leur popularité augmenter ces dernières années car elles répondent à des contraintes auxquelles les filières classiques ne peuvent pallier, par exemple, la présence d'une nappe d'eau empêchant l'infiltration ou encore le manque de place.

Dans les cas où le manque de place ou la morphologie du terrain ne permet pas d'installer un assainissement individuel pour chaque habitation d'un même village, les projets d'assainissement semi-collectifs / autonome-regroupés se développent depuis ces 2 dernières années. L'accompagnement et le cadrage de ces installations par le SPANC ont été inclus dans la mise à jour du règlement de service de cette année.

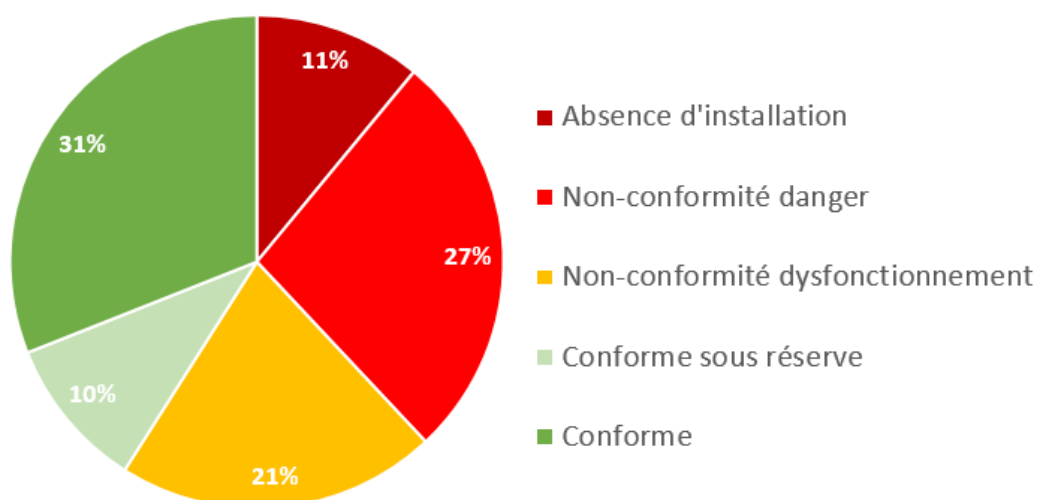
- Constructions neuves ou réhabilitation du parc ANC 2024

Communes	F01 : avis sur projet	Neuf	Réhab.
AURIERES	3	1	2
AVEZE	2	1	1
BAGNOLS	7	0	7
CEYSSAT	3	0	3
CROS	5	1	4
GELLES	14	4	10
HEUME-L'EGLISE	0	0	0
LABESSETTE	0	0	0
LAQUEUILLE	1	0	1
LARODDE	1	0	1
MAZAYE	3	3	0
NEBOUZAT	1	1	0
OLBY	3	2	1
ORCIVAL	2	0	2
PERPEZAT	4	1	3
ROCHEFORT-MONTAGNE	6	0	6
ST-BONNET-PRES-ORCIVAL	8	2	6
SAINT-DONAT	2	0	2
ST-JULIEN-PUY-LAVEZE	1	0	1
ST-PIERRE-ROCHE	6	0	6
ST-SAUVES-D'Auvergne	6	1	5
SAULZET-LE-FROID	0	0	0
SINGLES	2	0	2
TAUVES	5	2	3
LA TOUR-D'Auvergne	4	2	2
TREMOUILLE-SAINT-LOUP	2	0	2
VERNINES	1	0	1
Total	92	21	71

• Les chiffres Clés de la compétence en 2024

Code SISPEA	Titre	Valeur
D301.0	Nombre d'habitants desservis par le service d'assainissement non collectif	7650 hab.
D302.0	Mise en œuvre de l'assainissement non collectif	100 unités
	Taux de couverture de l'assainissement non collectif (<i>fiabilité basse</i>)	58.63 %
P301.3	Conformité des dispositifs d'assainissement non collectif	54.5 %
VP.166	Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité	1689 unités
VP.167	Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service	4705 unités
VP.181	Nombre d'habitants résidant sur le territoire du service	13049 hab.
DC.320	Nombre d'installation contrôlées avec absence d'installation	451 unités
DC.321	Nombre d'installation présentant un danger pour la santé / l'environnement	1 100 unités
VP.267	Nombre d'installations jugées non conformes avec dysfonctionnement majeur	876 unités
VP.166	Nombre d'installation contrôlées conformes (et conforme sous réserve)	1689 unités
-	Nombre d'installations avec données manquantes	1110 unités

CONFORMITÉ DES ANC SUR DÔMES SANCY ARTENSE DEPUIS LA CREATION DU SERVICE - 2024



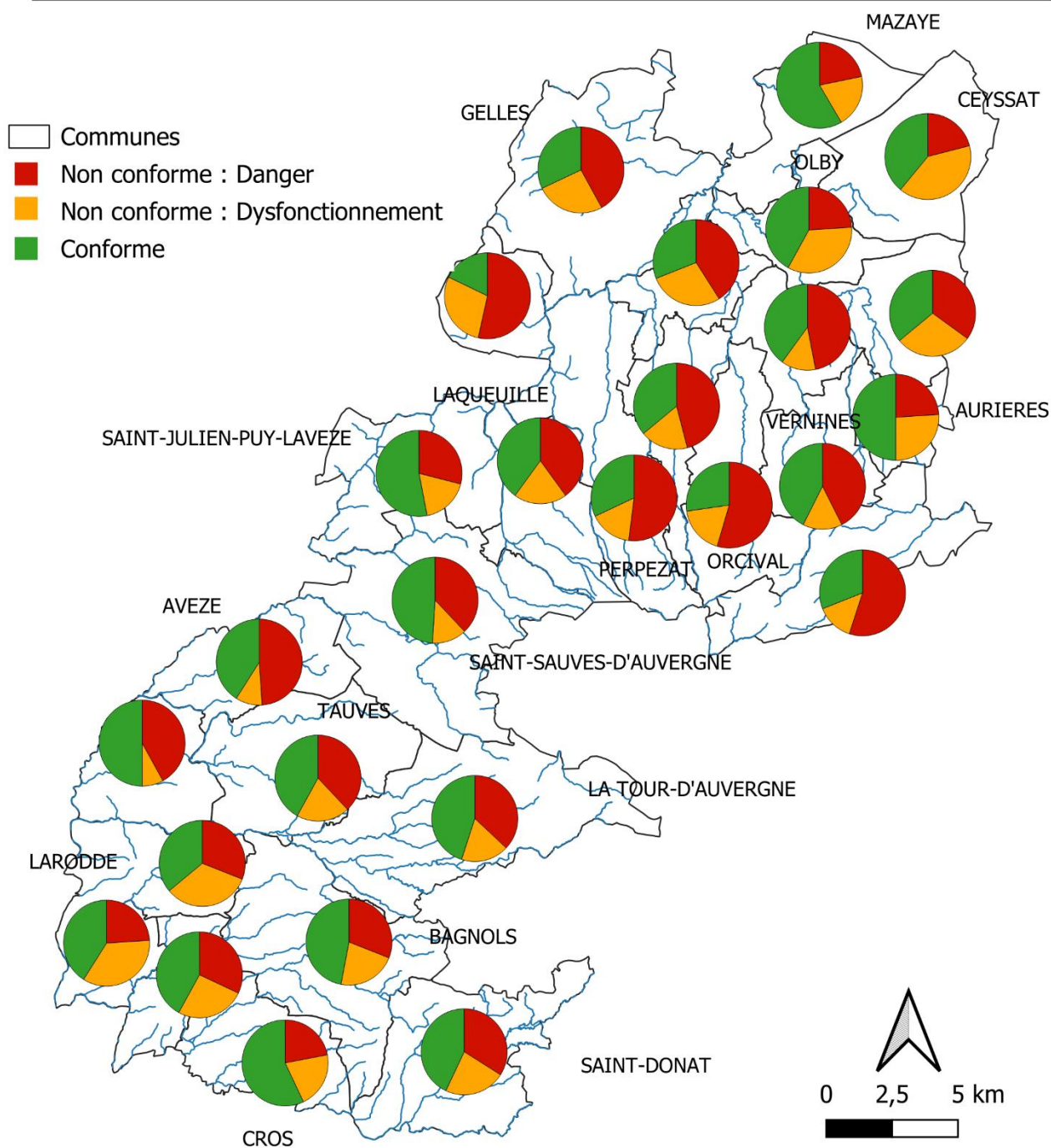
Nota bene : La figure ci-dessus ne prend en compte que les installations diagnostiquées. Sur l'ensemble des installations recensées (5226), 21% n'ont pas pu être qualifiées.

3. Etat du parc d'assainissement non collectif sur Dômes Sancy Artense depuis la création du service

- Conformité des assainissements non collectifs par commune

Communes	NC : Absence d'ANC	NC : Danger santé /enviro.	NC : Dysfonctionnement	Conforme	Donnée manquante	Total
AURIERES	1	10	12	23	19	65
AVEZE	5	47	11	44	14	121
BAGNOLS	21	52	51	108	42	274
CEYSSAT	2	21	43	42	37	145
CROS	13	18	29	78	19	157
GELLES	66	98	102	125	77	468
HEUME-L'EGLISE	12	3	8	5	11	39
LABESSETTE	1	7	12	14	14	48
LAQUEUILLE	12	25	18	37	23	115
LARODDE	15	44	63	68	31	221
MAZAYE	3	21	22	65	114	225
NEBOUZAT	17	28	37	47	50	179
OLBY	20	33	74	91	59	277
ORCIVAL	20	30	17	25	19	111
PERPEZAT	40	51	28	57	63	239
ROCHFORT-MONTAGNE	21	27	19	37	80	184
SAINT-BONNET-PRES-ORCIVAL	36	73	29	92	75	305
SAINT-DONAT	15	39	36	68	29	187
SAINT-JULIEN-PUY-LAVEZE	3	20	14	42	17	96
SAINT-PIERRE-ROCHE	32	48	54	61	43	238
SAINT-SAUVES-D'AUVERGNE	13	111	42	160	60	386
SAULZET-LE-FROID	7	63	18	39	48	175
SINGLES	9	63	14	86	45	217
TAUVES	24	60	44	94	53	275
LA TOUR-D'AUVERGNE	18	66	42	104	37	267
TREMOUILLE-SAINT-LOUP	9	20	24	39	5	97
VERNINES	16	22	13	38	26	115
TOTAL	451	1100	876	1689	1110	5226

Assainissements Non Collectifs présentant un danger pour la santé / environnement au 31/12/2024

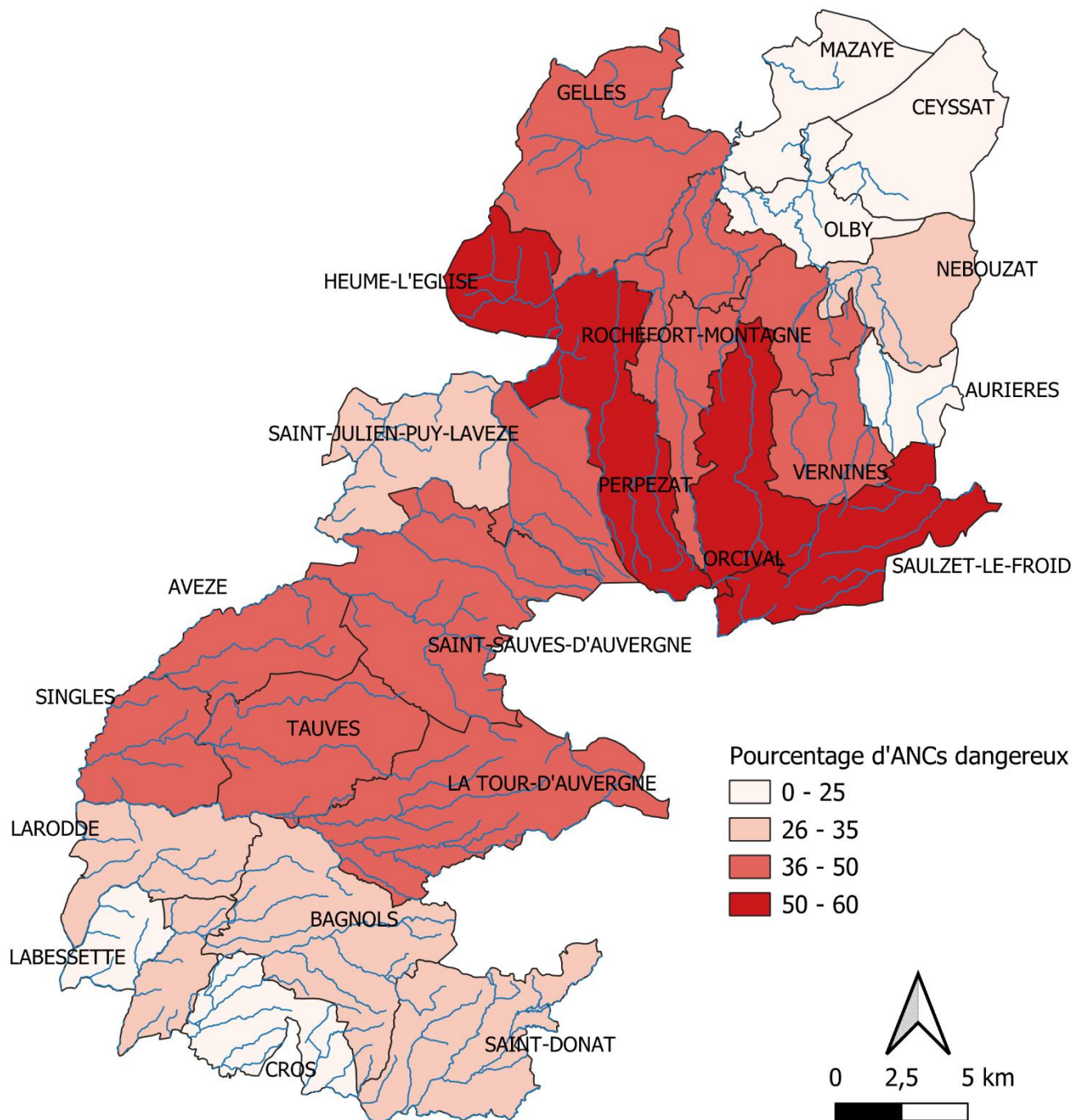


Sources: SPANC Dômes Sancy Artense, 2025, Qgis

Carte n°1 : conformité des ANCs sur le territoire Dômes Sancy Artense

Les diagrammes de la carte ci-dessus représentent les taux de conformité propre à chaque commune. Les taux ont été calculés en divisant le nombre d'ANC conforme, dysfonctionnant et non conformes par le nombre total d'ANC diagnostiqués sur la commune étudiée.

Assainissements Non Collectifs présentant un danger pour la santé / environnement au 31/12/2024

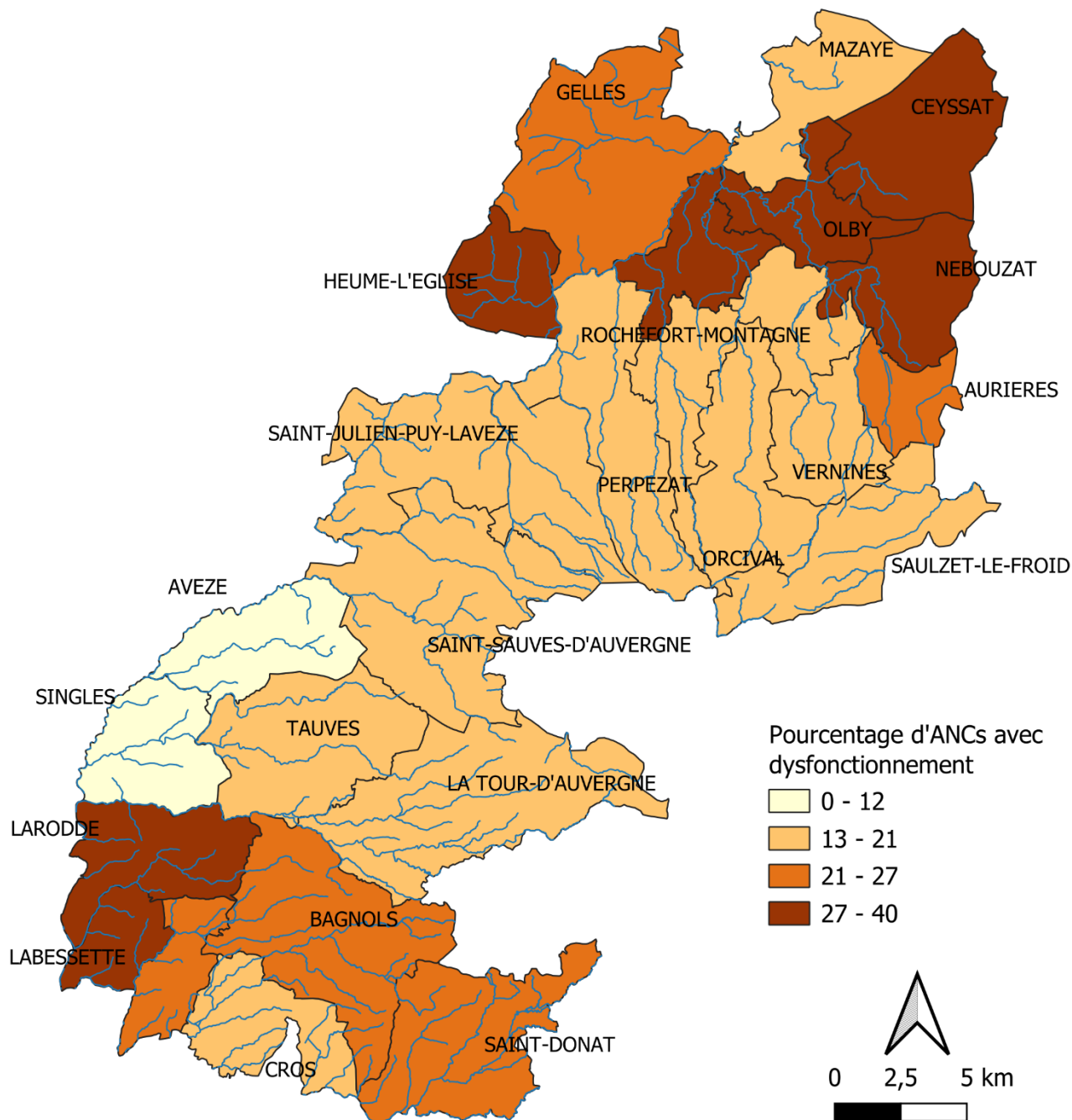


Sources: SPANC Dômes Sancy Artense, 2025, Qgis

Carte n°2 : Carte de répartition des ANC non conformes classés dangereux sur Dômes Sancy Artense

La carte ci-dessus répartit les communes du SPANC par fourchette de pourcentage d'ANCs non conformes présentant un danger pour la santé et/ou pour l'environnement (obligation de travaux sous dans les meilleurs délais ou maximum sous 4 ans, 1 an si vente). Les taux ont été calculés en divisant le nombre d'ANC non conformes par le nombre total d'ANCs diagnostiqués sur la commune étudiée.

Assainissements Non Collectifs avec dysfonctionnement au 31/12/2025

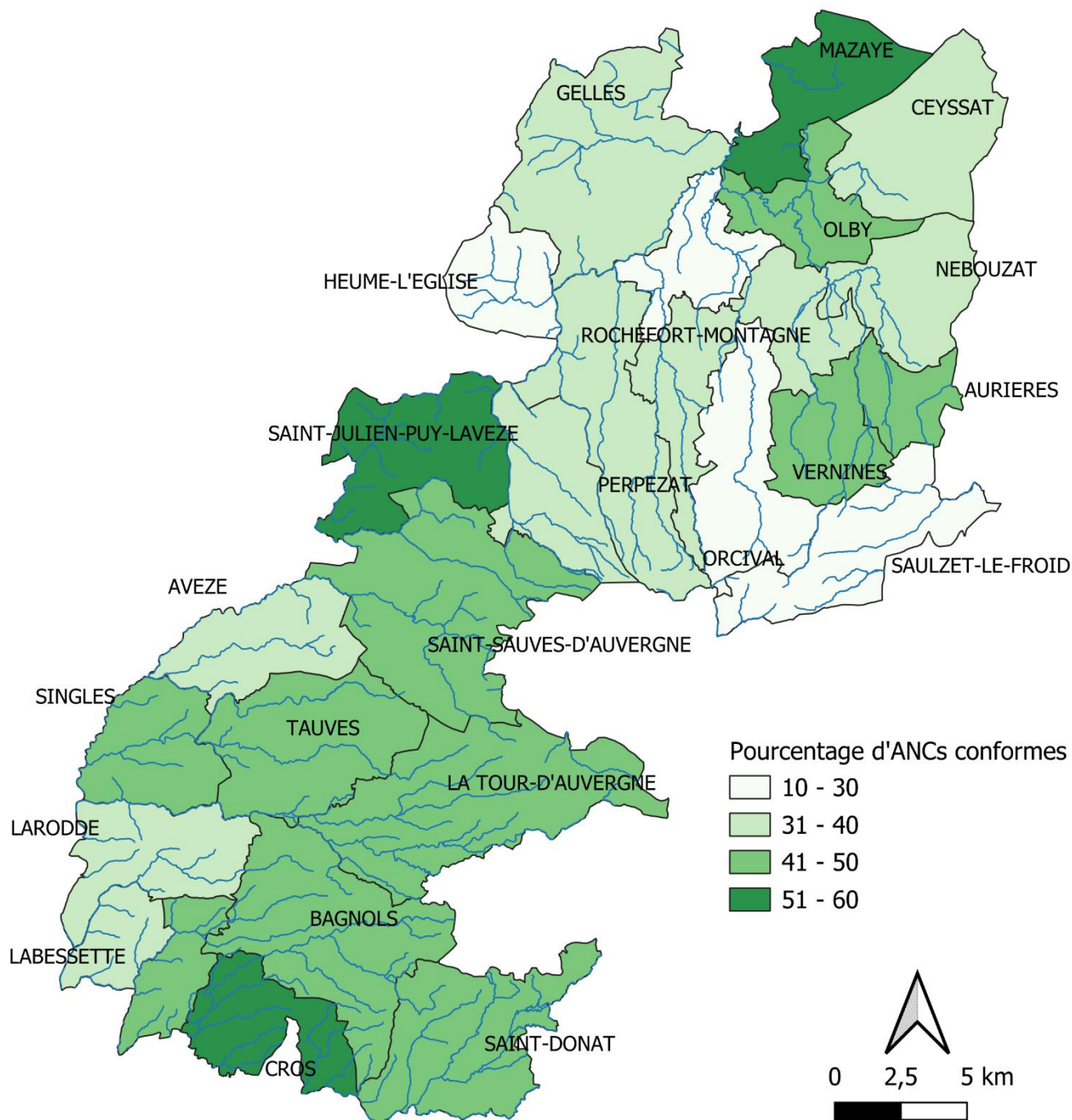


Sources: SPANC Dômes Sancy Artense, 2025, Qgis

Carte n°3 : Carte de répartition des ANC non conformes pour dysfonctionnement sur Dômes Sancy Artense

La carte ci-dessus répartit les communes du SPANC par fourchette de pourcentage d'ANCs non conformes présentant un dysfonctionnement (obligation de mise aux normes sous 1 an seulement si vente). Les taux ont été calculés en divisant le nombre d'ANC non conformes dysfonctionnant par le nombre total d'ANCs diagnostiqués sur la commune étudiée.

Assainissements Non Collectifs conformes au 31/12/2025



Sources: SPANC Dômes Sancy Artense, 2025, Qgis

Carte n°4 : Carte de répartition des ANC conformes sur Dômes Sancy Artense

La carte ci-dessus répartit les communes du SPANC par fourchette de pourcentage d'ANCs conformes. Les taux ont été calculés en divisant le nombre d'ANC conformes par le nombre total d'ANCs diagnostiqués sur la commune étudiée.

- **Opération groupée de subvention pour la réhabilitation des assainissements non collectifs :**

Le tableau ci-dessous présente les opérations groupées de réhabilitation des assainissements non collectifs sur le territoire Dômes Sancy Artense. Pour rappel, seules les installations d'assainissement diagnostiquées « Absence d'installation » et « Non-conforme présentant un danger pour la santé et l'environnement » sont éligibles aux aides des financeurs.

Jusqu'en 2021, les travaux des particuliers ont été financés par les Agences de l'eau Adour-Garonne au sud du territoire et Loire-Bretagne au nord. Les aides des agences se sont progressivement arrêtées. Seul le Conseil départemental du Puy de Dôme maintient ses aides. Le particulier peut demander un complément d'aide directement auprès de l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH).

Années de l'opération groupée	AEAG	AELB	CD 63	Total
2015-2016	-	0	4	4
2016-2017	22	8	29	35
2017-2018 :	18	3	20	24
2018-2019 :	0	3	5	5
2019-2020 :	0	10	12	12
2020-2021 :	0	8	8	11
2021-2022* :	2	0	8	8
2023*	0	0	3	3
2024*	0	0	5	5
2025*	0	0	11	11
Totaux	42	32	105	118

CD 63 : Conseil Départemental du Puy de Dôme

* ANAH : (agence nationale pour l'amélioration de l'habitat)

AEAG : Agence de l'eau Adour-Garonne

AELB : Agence de l'eau Loire-Bretagne



4. Tarification et recettes du service

• Modalités de tarification

La redevance d'assainissement non collectif comprend une part destinée à couvrir les compétences obligatoires du service (contrôle de la conception, de la bonne exécution et du bon fonctionnement des installations) et, le cas échéant, une part destinée à couvrir les compétences facultatives (conseils, entretien, réalisation ou réhabilitation des installations, collecte et/ou traitement des matières de vidange) :

Pour information, la part représentative des compétences obligatoires est calculée en fonction de critères définis par décision de l'assemblée délibérante de la collectivité ; la tarification peut soit tenir compte notamment de la situation, de la nature et de l'importance des installations, soit être forfaitaire ou dépendre des volumes d'eau potable consommés. La part représentative des prestations facultatives n'est due qu'en cas de recours au service par l'usager ; la tarification doit impérativement tenir compte de la nature des prestations assurées.

Les tarifs en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2020 sont les suivants :

- Contrôle de **conception** installations (F01) : **160 €**
- *(Gratuit dans le cas d'une réhabilitation réalisée dans l'année suivant le diagnostic de l'ouvrage à réhabiliter et par le même propriétaire, ou en cas de seconde instruction du dossier de demande d'installation en cas d'avis défavorable)*
- Contrôle **de bonne exécution** des travaux (F02) : **110 €**
- *Pour la 2^{de} visite de contrôle de bonne exécution des travaux sur le terrain en cas d'avis défavorable remis à l'issue de la 1^{ère} visite : 50€*
- Contrôle **périodique** (F03) : **130 €**
- Contrôle de fonctionnement dans le cadre d'une **vente** (F03v) : **160 €**
- Astreinte appliquée en cas de **refus** du contrôle par un propriétaire : **260 €**

La délibération fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice est la suivante :

- Délibération n°090-2021 du 08/07/2021. La délibération 195-2024 du 13 décembre 2024 a mis à jour le règlement de service en gardant inchangés les tarifs.

• Budget

Les tableaux ci-dessous présentent les recettes et dépenses du SPANC pour l'exercice 2024.

FONCTIONNEMENT	2023	2024
Recettes liées aux redevances	55 730 €	38 060 €
Subvention CD 63 n-1 (2020+2021)	9 826 €	4 920 €
Subvention du Budget général nécessaire	0 €	11 000 €
Total	65 556 €	53 980€
Dépenses de fonctionnement	45 160.91 €	59 706.99 €
Amortissement	10 065 €	10 064.70 €
Total	55 225.91 €	69 771.69 €

FONCTIONNEMENT : OPERATION REHABILITATION 2023-24	
Recettes liées à l'années 2023	4 300 €
Dépenses liées à l'années 2023	2 900 €

INVESTISSEMENT 2024	
Dépenses 2024	178.50 €
Déficit d'investissement reporté	0 €
Total	178.50 €
Recettes FCTVA	29.28 €
Amortissement	10065 €
Excédent de fonctionnement	0 €
Total	10 094.28 €